



Publié sur le site nternet de la Commune le 30 mars 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2023 A 18H30
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL203_1CCAS	Approbation du compte administratif 2022 – Budget du CCAS	Approbation
DEL203_2CCAS	Approbation du compte de gestion 2022 – Budget du CCAS	Approbation
DEL203_3CCAS	Affectation des résultats définitifs de clôture 2022 sur le budget 2023 du CCAS	Approbation
DEL203_4CCAS	Vote du budget primitif - Année 2023 –CCAS	Approbation

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_1CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 29 mars 2023

Nomenclature . 7.1 – Décisions budgétaire

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane.

Absents excusés : MM. BARNERON Séverine, KHELIFA Eddy, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à Mme GUICHARD Valérie.

Conseillers municipaux présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif 2022 – Budget du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que l'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du Président, il est rappelé l'obligation de retrait du Président au moment du vote de ce dernier. Le Conseil d'Administration vote, pour la circonstance, à l'élection d'un Président de séance ;

Le compte administratif 2022 du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		21 371.60 €	5 024.55 €		0.00 €	21 371.60 €
Opérations de l'exercice 2022	0.00 €	0.00 €	93 755.64 €	100 895.01 €	93 755.64 €	100 895.01 €
Totaux	0.00 €	21 371.60 €	98 780.19 €	100 895.01 €	93 755.64 €	122 266.61 €
Résultats de clôture 2022		21 371.60 €		2 114.82 €	0.00 €	23 486.42 €
				Solde résultats		23 486.42 €
Totaux Cumulés	0.00 €	21 371.60 €	98 780.19 €	100 895.01 €	93 755.64 €	122 266.61 €

Mairie de Mours Saint Eusèbe – B.P n° 1 – 26540 Mours Saint Eusèbe

Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr

Site internet : mourssainteusebe.fr

Folio 2023 _ 1

Résultats définitifs	21 371.60 €	2 114.82 €	21 371.60 €
----------------------	-------------	------------	-------------

Sous la Présidence de M. Jérôme AVRIL, et en l'absence de Dominique MOMBARD, Président du CCAS de Mours Saint Eusèbe,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget du CCAS ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9 + 1 pouvoir
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : **24 MARS 2023**



Présenté par (1) Le Président.
 A Mours-Saint-Eusèbe, le 29/03/2023
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Mours-Saint-Eusèbe, le 29/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

AVRIL Jérôme	
BARNERON Séverine	
CHOPIN Martie-Thérèse	
CHORIER Jean-Luc	
GIOVANONE Marie-Ange	
GRAILLAT Colette	
GUICHARD Suzanne	
GUICHARD Valérie	
KHELIFA Eddy	
ROUX Josiane	
SGRO Fabienne	
VALETTE Véronique	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_2CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 29 mars 2023

Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane.

Absents excusés : MM. BARNERON Séverine, KHELIFA Eddy, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à Mme GUICHARD Valérie.

Conseillers municipaux présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2022, se résume comme suit :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		21 371.60 €	5 024.55 €		0.00 €	21 371.60 €
Opérations de l'exercice 2022	0.00 €	0.00 €	93 755.64 €	100 895.01 €	93 755.64 €	100 895.01 €
Totaux	0.00 €	21 371.60 €	98 780.19 €	100 895.01 €	93 755.64 €	122 266.61 €
Résultats de clôture 2022		21 371.60 €		2 114.82 €	0.00 €	23 486.42 €
				Solde résultats		23 486.42 €
Totaux Cumulés	0.00 €	21 371.60 €	98 780.19 €	100 895.01 €	93 755.64 €	122 266.61 €
Résultats définitifs		21 371.60 €		2 114.82 €		21 371.60 €

N° DEL2023_2CCAS (suite)
Séance du 29 mars 2023

SLO

Etant donné que le Compte de gestion du Trésorier et le compte administratif 2022 du budget CCAS présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2022 ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE**, sans observation, ni réserve, le compte de gestion 2022 du budget CCAS établi par le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_3CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 29 mars 2023

Nomenclature . 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane.

Absents excusés : MM. BARNERON Séverine, KHELIFA Eddy, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à Mme GUICHARD Valérie.

Conseillers municipaux présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats définitifs de clôture 2022 sur le budget 2023 du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2022 pour le budget du CCAS sont les suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la section d'investiss.	Résultats Exercice 2022 Budget principal	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Chiffres Affectation des résultats
Investissement	21 371.60 €		0.00 €	21 371.60 €	21 371.60 €
Fonctionnement	-5 024.55 €		7 139.37 €	2 114.82 €	2 114.82 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS, sur l'exercice 2023, de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	2 114.82 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)		
		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		2 114.82 €
Total affecté au c/1068 :		
		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		
		0.00 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture telle que définie ci-dessus au budget 2023 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

CCAS

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_4CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 29 mars 2023

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane.

Absents excusés : MM. BARNERON Séverine, KHELIFA Eddy, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Mme SGRO Fabienne a donné pouvoir à Mme GUICHARD Valérie.

Conseillers municipaux présents : 9

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif - Année 2023 –CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2023.

Le budget primitif 2022 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	97 000.00 €	21 371.60 €
RECETTES	97 000.00 €	21 371.60 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2023 du CCAS, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° DEL2023_4CCAS (suite)
Séance du 29 mars 2023

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil
d'Administration soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9 + 1 pouvoir

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2023



Présenté par Le Président (1),

A Mours-Saint-Eusèbe, le 29/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Mours-Saint-Eusèbe, le 29/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AVRIL Jérôme	
BARNERON Séverine	
CHOPIN Marie-Thérèse	
CHORIER Jean-Luc	
GIOVANONE Marie-Ange	
GRAILLAT Colette	
GUICHARD Suzanne	
GUICHARD Valérie	
KHELIFA Eddy	
ROUX Josiane	
SGRO Fabienne	
VALETTE Véronique	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mours-Saint-Eusèbe, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.